



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur François Bayrou
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris cedex 07

Paris, le 4 août 2025

Nos réfs : MB/NB

Monsieur le Premier ministre,

Depuis le 29 juin 2025, le département de la Savoie est confronté à une épizootie majeure de Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), qui affecte gravement les élevages bovins. Cette crise sanitaire a déjà conduit à l'identification de 29 foyers en Savoie et 35 en Haute-Savoie. Si cette maladie ne présente pas de risque pour l'homme, elle engendre en revanche des pertes de production importantes pour les éleveurs, avec des conséquences en chaîne sur l'ensemble des filières bovine et laitière.

Tout d'abord, je tiens à saluer la réactivité et l'engagement de Madame la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, dont l'action pragmatique a permis de limiter la propagation de la maladie et de déployer une campagne de vaccination efficace. Grâce à cette mobilisation, la crise reste circonscrite et n'a pas entraîné de débordement national.

Cependant, une fois la phase d'urgence passée, viendra le temps de la reconstruction. Les premières indemnités en faveur des éleveurs sont en cours, et la reconstruction des cheptels reposera, en grande partie, sur la solidarité au sein du secteur agricole, avec des animaux qui doivent dès à présent être vaccinés eux aussi. Il convient néanmoins d'anticiper un soutien élargi pour faire face aux pertes d'exploitation directes et indirectes subies par les différents maillons de la filière : les éleveurs privés de revenu laitier, comme les coopératives, dont les volumes de vente sont en forte diminution.

En effet, la filière laitière subit de plein fouet les restrictions de circulation des animaux et le dépeuplement des troupeaux. Si la production et la vente de fromages au lait cru se poursuivent, au grand soulagement de tous, plusieurs ateliers ont néanmoins vu leur production fortement diminuée, voire stoppée, du fait de l'abattage des troupeaux et du manque de lait disponible.



Les 8 fromages de Savoie qualifiés AOP et IGP incarnent l'excellence d'une tradition agropastorale vivante, préservée et dynamique. L'arrêt brutal de la production porte atteinte à ce savoir-faire reconnu, à l'image de notre territoire.

Dans ce contexte, les professionnels attendent de l'État un soutien économique à la hauteur des défis qu'ils affrontent, afin de leur permettre de retrouver rapidement leur capacité de production, leur compétitivité, et de relancer durablement leur activité dès la reconstitution des cheptels.

Je vous remercie, Monsieur le Premier ministre, pour l'attention que vous porterez à cette situation déterminante pour l'avenir de nos éleveurs, de leurs filières, et de nos territoires.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien sincèrement

Martine Berthet